



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 19/12/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 17 décembre 2012**  
**D - 2012/660**

***Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)*

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

## **Crédit Municipal de Bordeaux. Projets d'acquisition et de cession d'actifs. Information.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Établissement public de crédit et d'aide sociale fort de 210 ans d'existence, le Crédit Municipal développe ses actions autour d'une vocation sociale affirmée par l'octroi de micro crédits (prêts sur gages et micro crédits personnels), et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de toute acquisition ou cession d'actifs dont le prix atteint 10% des immobilisations nettes<sup>1</sup> de la Caisse ou 1% de son total bilan<sup>2</sup>.

Compte-tenu des montants des projets d'acquisition et de cession d'actifs détaillés ci-après, une information vous est due.

### 1. Projet de cession d'actifs

Un projet de cession d'une partie des locaux de l'agence de Pau a été étudié et autorisé par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux le 28 juin dernier.

Les raisons de cette cession partielle sont les suivantes :

- la totalité des locaux n'est plus indispensable à une activité concentrée sur des tâches de front-office, et
- la moitié de l'effectif de l'agence de Pau devrait être redéployée vers une nouvelle agence à ouvrir sur Bayonne.

Ainsi, environ 166 m<sup>2</sup> devraient être cédés pour un prix évalué à 208.000 euros.

<sup>1</sup> Montant total des immobilisations nettes du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2011 égal à 1.321.601 euros.

<sup>2</sup> Montant total du bilan du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2011 égal à 138.175.088 euros.

## 2. Projets d'acquisition d'actifs

Compte-tenu de l'absence de service de prêt sur gage sur la région sud des Pyrénées-Atlantiques et sur la région Poitou-Charentes, il est apparu opportun au Crédit Municipal de Bordeaux d'y ouvrir des agences régionales qui offriront à la fois ses produits bancaires traditionnels, mais également son offre à caractère social.

Ainsi, deux projets d'acquisition de locaux ont été étudiés et autorisés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux le 11 octobre dernier :

- un projet d'acquisition d'un immeuble d'environ 163 m<sup>2</sup> à Bayonne, dans le respect d'une enveloppe financière de 250.000 euros, et
- un projet d'acquisition d'un immeuble d'environ 133 m<sup>2</sup> à Poitiers, au prix de 150.000 euros.

Au regard des documents fournis en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces projets d'acquisition et de cession d'actifs.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Hugues MARTIN**



REU LE  
02.07.12  
14h 33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2012**

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

**Etaient présents :**

Messieurs Jean-Charles BRON, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Jean-Jacques LAULHÉ, Jean-Michel PEREZ

**Etaient représentés :**

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ  
Monsieur Alain de CHILLY, par Monsieur Jean-Charles BRON  
Monsieur Dominique DUSSART, par Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ  
Monsieur Philippe LE PICOLOT, par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Monsieur Jean-Charles PALAU, par Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Etait excusé :**

Monsieur François AUDIBERT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général  
Madame Magali DOMICILE, Assistante de Direction

**Affaire n° 2012/14**

**AGENCE DE PAU – CESSION D'UNE PARTIE DES LOCAUX**

AFFAIRE N° 2012/14  
AGENCE DE PAU – CESSION D'UNE PARTIE DES LOCAUX

Autorisation



Madame la Vice-Présidente,  
Messieurs les Conseillers,

Notre agence de Pau, sise 8 cours Bosquet, est la propriété - consécutivement à des achats successifs de locaux contigus en 1956, 1975, 1984 et 1985 - du Crédit Municipal de Bordeaux.

Compte tenu de l'activité de cette structure, aujourd'hui plus particulièrement axée sur des tâches de front office (prêts sur gages et réception des clients de prêts personnels et placements), la totalité des locaux tels que disponibles à ce jour n'est plus indispensable.

De plus, considérant le projet d'ouverture d'une agence de prêts sur gages à Bayonne fin 2012, eu égard au potentiel que représente la région sud des Pyrénées Atlantiques (Landes – Pays Basque) notamment en termes de bassin de population (220 000 habitants à Bayonne pour 200 000 habitants à Pau), la moitié de l'effectif de l'agence de Pau sera redéployée vers cette nouvelle structure.

Enfin, le départ à la retraite en novembre 2012 du responsable de l'agence, à ce jour logé sur site, permettra de disposer de l'appartement qu'il occupe.

En conséquence, nous souhaitons nous porter vendeurs de l'appartement précité (environ 139 m2 habitables auxquels viennent s'ajouter environ 10 m2 de cave, 8 m2 de combles et 15 m2 de garage) et des bureaux situés à l'étage de l'agence (environ 108 m2).

Dans sa nouvelle configuration, l'agence occuperait les locaux du rez de chaussée, soit environ 91 m2 (zone de réception clientèle et bureaux) et 120 m2 (magasins de prêts sur gages). Quelques travaux d'aménagement seront nécessaires, d'une part afin de séparer de manière sécurisée le rez de chaussée de l'étage, et d'autre part afin de créer un accès particulier à l'étage.

Soulignons que cette opération immobilière nous permettra de financer l'achat et l'aménagement d'un local à Bayonne afin d'y installer une nouvelle agence.

En conséquence, je vous prie d'autoriser le Directeur Général à :

- engager des négociations en vue de la vente des locaux tels que définis ci-avant ;
- procéder aux travaux nécessaires pour faciliter la dite vente ;
- procéder à la signature de l'acte de vente, dans le respect des intérêts de l'Etablissement.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 28 juin 2012.

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,

Chantal BOURRAGUÉ



REU LE  
12.10.12  
PRÉF 33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012**

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

**Etaient présents :**

Messieurs François AUDIBERT, Alain de CHILLY, Dominique DUSSART, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Jean-Jacques LAULHÉ, Jean-Michel PEREZ

**Etaient représentés :**

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ  
Monsieur Jean-Charles BRON, par Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ  
Monsieur Jean-Charles PALAU, par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

**Etait excusé :**

Monsieur Philippe LE PICOLOT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général  
Madame Magali DOMICILE, Assistante de Direction

**Affaire n° 2012/20**

**PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A BAYONNE**

**AFFAIRE N° 2012/20**  
**PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A BAYONNE**

REÇU LE  
10.10.12  
PAR 03

Madame la Vice-Présidente,

Messieurs les Conseillers,

Par délibération n° 2012/14 en date du 28 juin 2012, vous avez autorisé le Directeur Général à procéder à la vente partielle des locaux de l'agence de Pau.

Aux termes de cette délibération, était évoqué le projet concomitant d'ouverture d'une agence à Bayonne fin 2012, eu égard au potentiel que représente la région sud des Pyrénées Atlantiques.

En effet, compte tenu de l'absence de service de prêt sur gage sur cette zone, il nous apparaît particulièrement opportun d'y ouvrir une agence qui offrira à la fois nos produits bancaires traditionnels (prêts personnels et produits d'épargne) mais également notre offre à caractère social, micro crédits et prêts sur gages.

Après d'actives recherches de locaux depuis plusieurs mois, une opportunité se présente dans le cadre de la cession en fin d'année d'un immeuble de 163 m<sup>2</sup> environ, propriété de l'état, sis à Bayonne et correspondant à nos besoins, tant en termes d'emplacement, que de configuration des locaux.

Nous avons fait part de notre vif intérêt à la Mairie de Bayonne qui serait aujourd'hui susceptible de préempter ces locaux.

Nous vous demandons, Madame la Vice-Présidente, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir donner votre accord sur le projet d'acquisition de locaux à Bayonne dans le respect d'une enveloppe financière de 250 000 euros TTC (hors frais de notaire) et autoriser le Directeur Général à :

- signer l'acte d'achat et tous documents afférents à cette opération ;
- procéder aux travaux d'aménagement nécessaires, notamment en termes de sécurité.

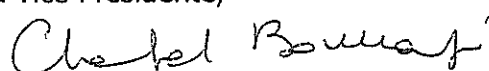
Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de « toute acquisition d'actifs dont le prix atteint 10 % des immobilisations nettes de la Caisse ou 1 % du total de son bilan ». Compte-tenu du montant évalué de cette acquisition, elle fera l'objet d'une information présentée en Conseil Municipal.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 11 octobre 2012.

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,



Chantal BOURRAGUÉ



REULS  
12.10.12  
PREP 03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012**

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

**Etaient présents :**

Messieurs François AUDIBERT, Alain de CHILLY, Dominique DUSSART, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Jean-Jacques LAULHÉ, Jean-Michel PEREZ

**Etaient représentés :**

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ  
Monsieur Jean-Charles BRON, par Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ  
Monsieur Jean-Charles PALAU, par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

**Etait excusé :**

Monsieur Philippe LE PICOLOT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Jacques LAULHÉ

**Assistaient également à la séance :**

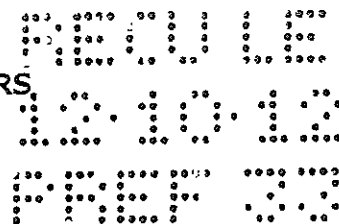
Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général  
Madame Magali DOMICILE, Assistante de Direction

**Affaire n° 2012/21**

**PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A POITIERS**



PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A POITIERS



Madame la Vice-Présidente,  
Messieurs les Conseillers,

Nous démarchons à distance, depuis plusieurs années et dans le cadre de notre activité prêts personnels, le personnel des collectivités et administrations de la région Poitou-Charentes.

Eu égard au potentiel qu'elle représente, et compte tenu de l'absence de service de prêt sur gage sur cette zone, il nous apparaît aujourd'hui opportun d'y ouvrir une agence qui offrira à la fois nos produits bancaires traditionnels (prêts personnels et produits d'épargne) mais également notre offre à caractère social, micro crédits et prêts sur gages.

Après d'actives recherches de locaux depuis plusieurs mois, nous avons trouvé un immeuble correspondant à nos besoins, tant en termes d'emplacement, que de configuration des locaux.

En effet, cet immeuble de 133 m<sup>2</sup> sur deux niveaux est situé à Poitiers sur un axe passager à proximité du centre-ville et dispose d'une cour permettant d'y stationner des véhicules. S'agissant d'une ancienne agence bancaire, il dispose d'une petite salle des coffres et d'un sous-sol qui permettra d'y créer une zone de stockage pour l'activité prêt sur gage.

Cet immeuble ayant subi un important dégât des eaux, nous avons demandé à un architecte d'effectuer un chiffrage afin d'appréhender précisément le coût des travaux de réfection. Consécutivement à ce chiffrage, à hauteur de 48 000 euros TTC, et après négociations avec l'agence immobilière en charge de ce bien, nous avons obtenu l'accord du propriétaire pour l'acquisition de l'immeuble au prix de 150 000 euros TTC, frais d'agence inclus (hors frais de notaire).

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous prie d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte d'achat et tous documents afférents à cette opération, dans le respect de l'enveloppe financière ci-dessus mentionnée, et procéder aux travaux de réfection nécessaires, auxquels s'ajouteront des travaux d'aménagement et de mise aux normes réglementaires, notamment en termes de sécurité.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de « toute acquisition d'actifs dont le prix atteint 10 % des immobilisations nettes de la Caisse ou 1 % du total de son bilan ». Compte-tenu du montant de cette acquisition, elle fera l'objet d'une information présentée en Conseil Municipal.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 11 octobre 2012.

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,

Chantal BOURRAGUÉ